

Conseil communal Aigle



Aigle, le 18.04.2024

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2024-05 relatif à**

**Préavis municipal urgent no 2024-05 du 8 avril 2024, relatif à la demande d'un crédit pour
l'achat d'un pavillon scolaire pour l'enseignement primaire et pour la surélévation du
collège Kiwi**

Commission composée de :

Président : Jacques VACHERON (PLR)
Membres : Patrice BADAN (UDC)
Laurence BURNIER-VERNAUD (PLR)
Anne CROSET (EA)
Luc DELADOEY (ALT)
Françoise GOY (VERT)
Okita LUSSAMAKI (PSA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 16 avril 2024 en présence de Madame Maud Allora et Monsieur Fabrice Cottier, Municipaux, que nous remercions pour leur disponibilité et les renseignements fournis.

Ce préavis d'urgence permet de répondre à l'augmentation massive de l'effectif des élèves scolarisés au sein de l'EPS Aigle. En effet, la courbe démographique liée aux récentes constructions ainsi qu'au flux migratoire a fortement augmenté. De plus un élément difficile à anticiper est survenu, à savoir qu'Aigle reste un lieu économiquement intéressant pour vivre : de nombreuses familles à revenu modeste s'y installent et ce souvent dans des appartements initialement prévus pour des couples ou personnes seules.

Pour ce qui est de mouvement migratoire, environ 30 mineurs non accompagnés dont la majorité Ukrainiens et Afghans sont arrivés après Pâques et 50% doivent être scolarisés en classe d'accueil.

En anticipation à cela, un Portakabin a déjà été installé près du Kiwi déjà occupés par des classes auxquels s'ajoutent les deux à côté de Michel Mayor.

L'étude relative à la démographie a été établie en décembre 2021 par Migrogis; elle définit les besoins en infrastructures scolaires.

Le présent préavis répond à une réalité actuelle.

Une discussion avec la directrice concernant la future rentrée scolaire et l'évaluation des besoins a été tenue et elle révèle déjà un manco de 4 classes à la rentrée d'août 2024.

Ce préavis aura effet d'accélérateur et cela aura pour effet de prendre 5 ans d'avance par rapport à la prévision Microgis et avoir ainsi déjà maintenant ce qui sera nécessaire en 2030.

Les salles de dégagement servent au cours d'appui, aux enseignements spécialisés et à l'enseignement individuel.

Des explications sont données quant aux dérogations liées au nombre d'élèves par classe ou le nombre d'élèves allophones et à la nécessité d'avoir un effectif de classe "normal" et non pas "supérieur" aux normes.

Au collègue Kiwi, en plus de la surélévation prévue, la terrasse du 2^{me} sera fermée pour créer une classe supplémentaire.

La surélévation aura pour résultat que l'on pourra enlever les containers dans la cour.

Les panneaux solaires de KIWI seront repris. Il a été décidé de ne pas en poser sur les pavillons modulaires car la proximité de la place de jeux fait craindre d'éventuels dégâts par des ballons ou autres.

L'étude sismique faite en 2015 est toujours valable avec un étage en plus, vu que la surélévation était prévue depuis le début.

Le pavillon modulable est considéré comme provisoire, mais sera toutefois amené à durer 8 à 10 ans d'où la raison de l'aspect qualitatif choisi.

Il aurait également été possible de le louer au prix de CHF 130'000/an. Sur cette base, l'achat pour un montant de CHF 900'000.00 (achat CHF 616'000.00. Les aménagement et travaux préparatoires qui auraient également dû être nécessaire en cas de location) fait sens d'autant plus qu'il pourrait être déplacé et utilisé par la suite pour d'autres affectations.

Ce pavillon sera doté d'une très bonne acoustique et d'une très bonne isolation phonique. De plus la valeur lambda de l'isolation thermique sera de 0.17 w/m2K ce qui très bon.

Les containers actuels déjà démontés ont été posés en 2003, ils ont donc été amortis dans leur totalité.

Le point sur une salle de gym supplémentaire est abordé. A propos une étude est en cours sachant qu'une piscine couverte peut remplacer une salle de sport.

Il est également prévu de rénover la salle de l'Aigle Ancienne. Un préavis pourrait sortir d'ici la fin de la législature.

La commission se demande pourquoi un préavis "d'urgence" alors que le rapport démographique Microgis date de décembre 2021.

A cela, la Municipalité répond qu'ils reconnaissent un manque d'anticipation et d'être plus dans la réaction que dans l'action. Ils ont toutefois dû faire face à de nombreux chantiers liés aux écoles : changement des sites, transports et volonté de collaborer avec la nouvelle directrice, afin d'avoir sa vision en plus de celle de son prédécesseur.

La commission prend acte des diverses excuses données par la Municipalité quant à la nécessité d'un préavis

d'urgence mais s'interroge quand même quant à ce manque d'anticipation et cette nécessité de travailler en urgence par rapport à un thème aussi important.

Une leçon doit être tirée des enseignements de cette situation : la commission émet donc le vœu qu'une planification plus rigoureuse et mieux anticipée soit faite à l'avenir.

A commencer par l'agrandissement du site de la Grande Eau avec l'extension du collège Michel Mayor.

A noter qu'à ce jour, la commune bénéficie d'un fonds de réserve de 1,5mio pour les bâtiments scolaires. Les tableaux des pages 3, 4 et 5 du préavis comportent quelques coquilles au niveau des chiffres. Ceux-ci sont donc corrigés dans les tableaux annexés au présent rapport.

De plus les montant totaux des tableaux récapitulatifs de la la page 16 sont arrondis et ne sont pas le résultat d'une addition.

POSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES :

PREAVIS MUNICIPAL D'URGENCE No 2024 - 05 du 8 avril 2024

La CoFin remercie Madame la Municipale Maude Allora et M. le Municipal Fabrice Cottier pour leur disponibilité ainsi que les explications et réponses apportées.

La CoFin relève que le besoin de nouvelles classes n'est pas contesté et que des investissements dans ce domaine sont inévitables. Elle approuve, à l'unanimité, le crédit de CHF 3'953'000.- soumis à l'approbation du Conseil, pour l'achat d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués et pour la construction d'un étage supplémentaire au bâtiment scolaire Kiwi.

Un montant de CHF 3'500'000.—est mentionné au plan d'investissements pour cet objet.

Elle relève toutefois qu'à brève échéance d'autres investissements devront être effectués, notamment pour une extension du collège Michel Mayor tel que mentionné dans ledit préavis. Il est à noter, que sur le plan d'investissements revu le 22 mars 2024 et qui sert d'outil de pilotage à la Cofin, aucune mention de cette extension ne figure. La CoFin demande donc à la Municipalité un chiffrage sur cette extension, sachant que cela va s'additionner aux éléments déjà chiffrés dans le plan d'investissements.

Conclusion

En conclusion, la commission, à l'unanimité, à l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE DECIDE

Vu le préavis d'urgence no 2024 - 05 du 8 avril 2024

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

1. D'adopter le préavis d'urgence relatif à la demande de crédit.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 963'000.- TTC pour l'achat d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués.
3. D'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 2'990'000.- TITC pour la construction d'un étage supplémentaire au bâtiment scolaire Kiwi.
4. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter,

si nécessaire, le montant de CHF 3'953'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Jacques VACHERON (PLR)